



Saison 2026 / 2027

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE SÉANCE HEBDOMADAIRE ADULTES

Cette fiche est à compléter et à retourner signée avec le règlement à :
Marie-Cécile Arnaud - 1005 Chemin du Pic Saint Loup - 34270 Saint Jean de Cuculles

Votre place est réservée dès réception du règlement et du document

Nom :	Prénom
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Email :	
Portable :	

☐ Autorise le droit à l'image, photographie(s) et vidéo(s) à Terre de l'Une à l'usage de sa communication.

Cocher le jour de votre choix :

	Lundi	18h à 20h	2 Heures
	Mercredi	18h à 20h 30	2 Heures 30
	Jeudi	14h30 à 17h	2 Heures 30
	Jeudi	18h à 20h	2 Heures
	Vendredi	14h30 à 17h	2 Heures 30

* Créneaux maintenus à partir de 4 personnes inscrites

Cotisation Cours hebdomadaire de 25 séances :

- **2 heures en soirée 500 €**
- **2 heures 30 en après-midi 600 €**

Les fournitures, terre, engobée et email sont compris dans le forfait.

27 séances sont planifiées pour vous laisser 2 séances à reporter en cas d'absence

Règlement intérieur séance hebdomadaire :

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle à Terre de l'Une acceptent le présent règlement. Tous les participants inscrits à l'activité sont tenus de souscrire à une assurance couvrant les risques liés à leur participation. Cette assurance doit inclure, au minimum, une couverture responsabilité civile et, le cas échéant, une couverture pour les dommages corporels. Terre de l'Une décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'atelier.

Les cours ont lieu au 1005 Chemin du Pic Saint Loup, 34270 Saint Jean de Cuculles. La saison comprend 25 séances, elle commencera le 14 septembre 2026 et se terminera le 24 mai 2027. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires de l'académie de Montpellier.

Deux séances peuvent être reportés en cas d'absence.

Vous serez tenus informés par le groupe WhatsApp dédié à votre séance et à l'usage de l'atelier, les messages privés ne sont pas autorisés. Il est indispensable de bien vouloir respecter les règles d'usage des messages, possibles du lundi au vendredi de 9h à 18h, afin d'éviter toute gêne.

Il est demandé d'apporter un tablier ou une tenue vestimentaire adaptée à l'activité.

Il est formellement interdit de filmer pendant les cours (droit à l'image).

Chaque participant doit signaler à l'organisme tout problème de santé susceptible d'être incompatible avec la pratique des activités proposées et pouvant avoir un impact sur l'activité au sein du groupe.

Le paiement est exigé en totalité dès l'inscription. Toute année commencée est due. Possibilité de paiement :

- ☐ en 1 fois ; 500 € ou 600 €, encaissement en septembre,
- ☐ en 2 fois ; 250 € ou 300€, encaissement en septembre et février,
- ☐ en 3 fois ; 167 € * 2 + 166€ ou 200€ * 3, encaissement en septembre, janvier et mars

Les cotisation ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Il est possible de faire un cours d'essai aux horaires et jours des cours hebdomadaires, réservation obligatoire.

Je m'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A : _____ Le _____

Signature :